

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 17 janvier 2020

**8<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2020-1-8-5****Service instructeur**

DILO - Service bâtiments

**Service consulté****POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE****RESTRUCTURATION PARTIELLE DU COLLEGE SAINT-EXUPERY À MULHOUSE  
APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATION**

Résumé : Le principe de restructuration partielle du collège Saint-Exupéry à MULHOUSE a été inscrit au Plan Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges (P.P.M.I.C.) pour la période 2018-2027, adopté en séance plénière du Conseil départemental le 21 décembre 2017.

L'objectif de ce rapport est l'approbation par votre Commission du programme définitif de l'opération, élaboré par le Service Bâtiments de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique, pour un montant prévisionnel d'opération de 13 098 000 € TTC- valeur fin d'opération 2023, dont 8 M€/HT de travaux.

Il s'agit également d'approuver les indemnités maximales à verser aux trois équipes sélectionnées lors du concours de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin s'est engagé dans une démarche concertée avec ses partenaires, dont notamment l'Education Nationale, pour adapter sa politique en faveur des collèges aux enjeux actuels et créer les meilleures conditions de réussite pour chaque collégien.

La 8<sup>e</sup> commission du 9 décembre 2016 a ainsi validé la démarche de construction du Livre Blanc pour l'entretien et la modernisation des collèges, dans le cadre de la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative.

L'Assemblée départementale a validé en séance plénière du 21 décembre 2017 son Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges (PPMIC) avec un échelonnement des travaux sur la période 2018-2027.

L'opération de restructuration partielle du collège St Exupéry à Mulhouse a été inscrite dans ce programme d'investissement, en raison de son état de vétusté général et des dysfonctionnements liés notamment à l'éloignement des bâtiments. Les principaux objectifs de l'opération sont de rénover l'ensemble des locaux qui n'ont pas été traités dans les opérations précédentes, d'améliorer la fonctionnalité de l'organisation de l'établissement et de rendre le site conforme aux normes d'accessibilité. La capacité actuelle du collège, de 700 élèves dont 80 SEGPA, restera inchangée.

De plus, l'établissement scolaire implanté dans le quartier Drouot de Mulhouse sera impacté par l'étude urbaine DROUOT-JONQUILLES. En effet, l'un des objectifs de cette étude est de relier les deux quartiers par une desserte routière et à plus long terme par le tram, en transitant sur le terrain du collège. A cet effet, la Ville de Mulhouse a sollicité le Département pour récupérer la partie nord du foncier du collège, sur laquelle est implanté le bâtiment « F – Ancien externat », le plus vétuste de l'établissement.

Enfin, le Département va bénéficier d'une subvention de 1 781 120 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), à la condition d'inscrire le projet d'extension dans une démarche thermique et environnementale visant à atteindre à minima le niveau Energie 3 du référentiel E+C- (bâtiment à énergie positive & faible impact carbone). L'opération tient compte du projet urbain de la ville, et prévoit le rétrocession d'environ 140 ares de terrain pour la création de la liaison Drouot-Jonquilles.

Le bâtiment « F – Ancien externat », d'une surface de plancher d'environ 2 600 m<sup>2</sup>, implanté sur l'emprise cédée s'accompagne de la démolition du bâtiment C.

Une extension d'environ 3 500 m<sup>2</sup> sera implantée en lieu et place du bât C et d'une partie de la cour de récréation. La cour sera recréée en liaison directe avec l'entrée principale du collège et les équipements sportifs situés au nord du site pour un gain certain en fonctionnalité.

L'étage 2 du bâtiment A et les espaces extérieurs d'une surface d'environ 9 000 m<sup>2</sup> seraient également traités.

Ce projet permet donc :

- de rationaliser les surfaces de locaux d'environ 400 m<sup>2</sup>
- d'aboutir à une fonctionnalité satisfaisante de l'établissement
- de générer des économies de fonctionnement
- de permettre la faisabilité de la liaison Drouot-Jonquilles souhaitée par la Ville tout en s'affranchissant de la reconstruction du gymnase de la Ville.

**Le coût global prévisionnel de l'opération au stade du programme définitif s'élève à 13 098 000 € TTC (valeur septembre 2023) et se décline comme suit :**

**TRAVAUX** (valeur septembre 2019) **8 000 000 € HT**

**PRESTATIONS INTELLECTUELLES** **1 675 000 € HT**

Maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage déléguée, Contrôle Technique, CSPS, CSSI, études préalables, divers diagnostics, indemnités de concours,...)

**MOBILIER** **165 000 € HT**

**DIVERS** **1 075 000 € HT**

Provisions pour révisions des prix, aléas et imprévus, taux de tolérance du contrat de maîtrise d'œuvre, publications, assurances, branchements aux réseaux des concessionnaires,...

**SOUS-TOTAL HT : 10 915 000 € HT**

**SOUS-TOTAL TTC : 13 098 000 € TTC**

Valeur estimée fin d'opération (septembre 2023)

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur, recruté selon la procédure du concours restreint, tel que prévu à l'article 88 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux Marchés Publics.

Le jury de sélection, composé conformément aux exigences de ce même décret, proposera le lauréat parmi les trois équipes de concepteurs sélectionnées. L'indemnité à verser à chaque équipe ayant remis des prestations conformes au programme de l'opération pourrait être fixée à 30 000 €/HT maximum.

La désignation du lauréat est prévue pour mi 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le programme définitif de restructuration partielle du collège Saint-Exupéry à MULHOUSE, pour un montant prévisionnel d'opération de 13 098 000 € TTC, valeur fin d'opération (septembre 2023), dont 8 M€ HT de travaux ;

- d'autoriser le versement aux 3 équipes de concepteurs sélectionnées lors du concours restreint de sélection de maîtrise d'œuvre, d'une prime de 30 000 € HT maximum ;

- d'arrêter l'étendue des besoins à satisfaire comme suit : travaux : 8 000 000 € HT ; prestations intellectuelles : 1 675 000 € HT ; mobilier : 165 000 € HT ; divers : 1 075 000 € HT en sachant qu'une AP (2018 B112) de 12 350 000 € a d'ores et déjà été votée pour le projet ;

- de m'autoriser à conclure tout contrat ou à signer tout document nécessaire à la mise en service du collège, et indispensable à son bon fonctionnement, dès lors que cette signature ne relèvera pas de la compétence des instances dirigeantes du collège, et sous réserve que la conclusion de ces contrats soit strictement proportionnée aux besoins du site, conforme aux intérêts départementaux et que les crédits éventuellement nécessaires soient inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT